



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Engagement des grandes entreprises - réduction émissions de GES et biodiversité
Question écrite n° 37204

Texte de la question

Mme Valérie Petit interroge Mme la ministre de la transition écologique sur l'engagement des grandes entreprises à une réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre et de leur impact sur la biodiversité. Un amendement déposé en ce sens (n° 3796) au projet de loi climat et résilience a été déclaré irrecevable faute de lien direct ou indirect avec l'objet du projet de loi. Cet amendement tend à ce que les sociétés soumises à l'obligation de déclaration de performance extra-financière s'engagent, d'une part, à une réduction minimale de leurs émissions et, d'autre part, à une réduction minimale de leur impact sur la biodiversité. Il s'agit là d'une demande des 63 organisations regroupées au sein de l'alliance du Pacte du pouvoir de vivre, dont la CFDT, la Fondation Abbé Pierre, France nature environnement ou encore Oxfam. Mme la députée a souhaité ajouter à cette proposition un volet biodiversité, pour que les grandes entreprises engagent dès maintenant une véritable transition de l'appareil productif français, sans oublier la biodiversité. Aussi, alertée par les associations composant l'alliance du Pacte du pouvoir de vivre, elle interroge le Gouvernement pour connaître ses intentions quant à cette proposition. Elle souhaiterait notamment savoir si le Gouvernement compte proposer un tel mécanisme, au sein de ce projet de loi ou de tout autre document.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Petit](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37204

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : [Transition écologique](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 mars 2021](#), page 2263

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)